

met sa confiance dans les ressources de la liberté individuelle et de l'entreprise privée. Elle est d'avis que c'est par ce moyen qu'on assurera le plus haut niveau de vie possible au peuple canadien».

Nous estimons que lorsque les problèmes des collectivités rurales seront mieux connues, le mouvement des chambres de commerce, à l'échelon national et surtout à l'échelon local, sera prêt et disposé à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes. Nous croyons fortement qu'on devrait toujours fournir l'occasion au particulier de s'aider lui-même et qu'en s'associant à d'autres de sa collectivité, il pourra accomplir beaucoup, grâce à une maturité accrue, à une plus grande confiance en soi et à une plus grande initiative.

Nous sommes reconnaissants au Comité de l'occasion qu'il nous a fournies de venir lui expliquer ce que le mouvement des chambres de commerce a accompli, peut accomplir et accomplira dans ce domaine, et nous espérons que ce mémoire aidera les honorables sénateurs à accomplir l'importante tâche que leur impose le mandat de leur comité.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je désire vous remercier, monsieur McNally, de nous avoir présenté ce mémoire; je vous en félicite aussi. Ce mémoire expose clairement votre programme. J'ai eu l'occasion de faire partie de certaines chambres de commerce et d'après mon expérience à ce sujet je puis assurer les membres du Comité qu'elles disent toujours réellement leur pensée, et, si possible, que leurs écrits le disent encore davantage. Le mémoire cite des faits concrets et il est précis et clair. C'est le genre de document que nous aimons recevoir. Avez-vous des questions à poser?

Le sénateur STAMBAUGH : M. McNally ou l'un de ses collègues voudrait-il nous définir les expressions Board of Trade et Chambre de commerce, et nous indiquer la différence qu'il y a entre les deux?

M. McNALLY : Ces expressions sont synonymes au Canada : Board of Trade et Chambre de commerce sont réellement des organisations de caractère semblable. Il s'agit d'organismes locaux que dans certains endroits on désigne sous le nom de Board of Trade et ailleurs, sous le nom de Chambre de commerce, mais les deux font un travail identique. Ce sont des organisations d'hommes d'affaires, de professionnels et de représentants des collectivités agricoles, qui se réunissent dans le but de mettre en valeur les ressources municipales, industrielles, commerciales et agricoles des diverses collectivités en vue d'améliorer la collectivité où elles exercent leur activité.

Au Canada un Board of Trade et une Chambre de commerce sont des organisations de même nature, bien qu'elles soient désignées sous des noms différents, car elles accomplissent un travail semblable et sont groupées en une fédération désignée sous le nom de *Canadian Chamber of Commerce* ou Chambre de commerce canadienne, que nous représentons ici. C'est la fédération nationale des chambres de commerce et boards of trade locaux, qui compte plus de 750 de ces organisations au Canada.

Le sénateur STAMBAUGH : Il n'y a réellement aucune différence, si ce n'est dans le nom?

M. McNALLY : En effet.

Le sénateur STAMBAUGH : J'ai constaté que dans les grands centres on les nomme Chambres de commerce, tandis que dans les collectivités plus petites on les désigne sous le nom de *Boards of trade*.

M. McNALLY : Ce n'est pas tout à fait exact.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Est-il vrai qu'il y a des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce dans certaines villes?

M. McNALLY : Non. À Montréal l'organisation de langue anglaise est connue sous le nom de *Montreal Board of Trade*; l'organisme de langue française est